

Séance du 08 Décembre 2021

Délibération n° D2021-052

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
04 Décembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Didier CADAUX, Maire**

Présents : ARIZA Emmanuelle, BEAUMONT Yvon, BERNARD Jean Luc, CADAUX Didier, CARNAC Alain, CHUREAU Esther, DELMAS Corinne, EGEA Frédéric, FORT Dominique , GAUFFRE Christian, LEPETIT Philippe, LOPEZ Emilie, MUYS Elisabeth, THOMAS Remi et VICENTE Florian.

Excusé(s) : CARRIERE Edith (Pouvoir à ARIZA Emmanuelle), CARRIERE Philippe (Pouvoir à EGEA Frédéric), GALTIER Samuel (pouvoir à VICENTE Florian)

Absent(s) : FAGES Christine

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme DELMAS Corinne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e), pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet de la délibération : Budget Communal 2021 : Décision modificative n°04

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que pour permettre la prise en charge des mandats émis au titre des salaires, il conviendrait d'adopter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement : virement de crédits

Dépenses :

Dépenses	Chapitre 022	C/022	Dépenses imprévues	- 5000 €
Dépenses	Chapitre 012	C/6413	Personnel non-titulaire	+ 2000 €
Dépenses	Chapitre 012	C/6453	Cotisations caisses retraites	+ 3000 €

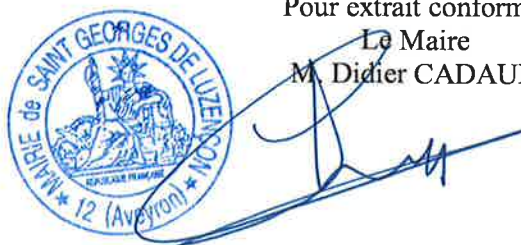
Où cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

adopte, cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à Saint-Georges-de-Luzençon
Le 08 Décembre 2021

Pour extrait conforme,
Le Maire
M. Didier CADAUX



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Budget Communal 2021 : Décision modificative DM n°04

.....
Date de décision: 08/12/2021

Date de réception de l'accusé 09/12/2021
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20211208_052

Identifiant unique de l'acte : 012-211202254-20211208-20211208_052-BF

.....
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .3

Finances locales

Décisions budgétaires

Document budgétaire

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : DOCBUDG-21120225400010-012049-DM4-2021-09122021.xml (99_BU-012-211202254-20211208-20211208_052-BF-1-1_1.xml)

Annexe : DELIB-D2021-052_DM4 Budget COMMUNAL.pdf (71_AN-012-211202254-20211208-20211208_052-BF-1-1_2.pdf)
DELIB D2021-052